

4^e Open Rapide de Cébazat – Mai 2025

Règlement intérieur

Article 1 : Organisateur

Le tournoi est organisé par le club de Cébazat Echecs et se déroulera le Jeudi 8 Mai 2025. Le tournoi est homologué FIDE et les parties seront comptabilisées pour le classement rapide de Juin 2025.

Le tournoi est ouvert à tout joueur licencié A ou B pour la saison en cours à la FFE ou à une fédération reconnue par la FIDE. Les personnes n'ayant pas de licence auront la possibilité d'en prendre une sur place auprès du club organisateur.

Article 2 : Lieu de la compétition

Le tournoi se déroulera au complexe sportif Jean-Marie Bellime : 87, Rue Jules Ferry – Cébazat (63118)

Article 3 : Règles applicables

Les Règles du Jeu applicables sont celles en vigueur au dernier congrès de la FIDE et reprises dans la dernière version du Livre de l'Arbitre.

L'article A.4 concernant les parties rapides sera appliqué pour l'intégralité du tournoi.

Article 4 : Modalités d'inscription

Pour l'ensemble des deux tournois, le nombre de joueurs pouvant s'inscrire est limité à 100.

L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions dès que ce nombre est atteint.

Les droits d'inscription sont fixés à 16 € pour les adultes et à 8 € pour les jeunes jusqu'au 5 Mai 2025 à 22h.

Les inscriptions se font uniquement en ligne, sur le site HelloAsso, dont le lien sera précisé dans l'annonce du tournoi sur le site de la FFE.

A compter du 5 Mai 2025 à 22h, les inscriptions seront closes. Aucune inscription ne sera prise sur place le jour du tournoi.

Les joueurs titrés (MI / GM) sont exemptés de droit d'inscription.

Article 5 : Nombre de rondes et cadence

Le tournoi se déroulera en 7 rondes, à la cadence de 15 minutes pour chaque joueur, avec un incrément de 3 secondes par coup dès le 1^{er} coup de la partie.

Les joueurs seront répartis dans les 2 tournois suivants :

- Open A : Réservé aux joueurs classés 1500 et plus au jour de la compétition.
- Open B : Réservé aux joueurs classés moins de 1600 au jour de la compétition.

Un joueur classé entre 1500 et 1599 est libre de s'inscrire dans l'open de son choix.

En dehors de ces limites, un joueur devra obtenir une dérogation de l'arbitre et de l'organisateur si il souhaite s'inscrire dans un open qui ne correspondrait pas à son classement.

Article 6 : Pointage et horaires des rondes

Le pointage sera à faire auprès de l'arbitre le jour du tournoi, entre 9h et 9h30.

1^{ere} ronde le Jeudi 8 Mai 2025 à 10h

Ronde 2 à 11h.

Ronde 3 à 12h.

Pause repas : 1h.

Ronde 4 à 14h.

Ronde 5 à 15h.

Ronde 6 à 16h.

Ronde 7 à 17h.

Remise des prix environ 20 minutes après la fin de la dernière ronde

Article 7 : Appariements

Seuls les joueurs ayant pointé et réglé les droits d'inscription seront appariés à la 1^{ere} ronde.

Les joueurs préinscrits arrivant en retard ne seront appariés qu'à partir de la 2^e ronde, sous réserve que les droits d'inscription aient été réglés au préalable.

Les joueurs seront appariés au système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE) avec le logiciel PAPI (Version 3.3.6).

Le dernier classement Elo rapide publié par la FIDE sera utilisé pour les appariements.

Article 8 : Coups illégaux

En application des règles de la FIDE, la partie sera perdue après le 2^e coup illégal joué et achevé par l'appui sur la pendule.

Article 9 : Classement et départages

Les joueurs seront classés selon le nombre de points de partie obtenus.

Pour les joueurs ex-aequo, le départage se fera selon les critères suivants, tels que recommandés par la FIDE :

- 1) Buchholz tronqué
- 2) Buchholz
- 3) Performance

Article 10 : Appareils électroniques

Il est interdit aux joueurs de détenir un appareil électronique (portable, outil d'analyse, ...) dans la salle de jeu. Tous les appareils de ce type devront être éteints et rangés.

Si un joueur possède un appareil en main et/ou que celui-ci émet du bruit, l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

Si un joueur nécessite une exception à cet article (portable devant rester allumé pour des raisons professionnelles ou médicales, ...), il devra en informer l'arbitre avant le début du tournoi. L'arbitre, à son entière discrétion, décidera ou non d'accorder l'exception au joueur.

Article 11 : Délai de forfait

L'article 6.7 du Livre de l'Arbitre portant sur les retards est appliqué comme suit :

Si un joueur n'est pas présent au lancement d'une ronde, l'arbitre démarrera la pendule et le joueur absent verra son temps s'écouler jusqu'à ce qu'il arrive.

- Tout joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec un retard de 10 minutes ou plus par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre perdra sa partie par forfait.
- Si les deux joueurs sont absents au début de la ronde, seul le joueur ayant les Blancs verra son temps s'écouler. Le délai de forfait restera applicable aux deux joueurs.

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié à compter de la ronde suivante, sauf si cette absence est justifiée auprès de l'arbitre par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

A défaut, le tournoi étant homologué, une demande d'explications lui sera adressée par courrier. Sans réponse satisfaisante sous quinzaine à la demande d'explications envoyée par l'arbitre principal, celui-ci signalera le forfait auprès de la Direction Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage, conformément aux règlements fédéraux (Art. 17.2 du RIDNA dans le Livre de l'Arbitre).

Article 12 : Conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Echecs affichée dans la salle du tournoi.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, de sources d'information ou de conseils. Il est interdit de parler de parties en cours.

Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre. La salle de jeu étant définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur réservée aux joueurs.

Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.

Article 13 : Conditions particulières

Les analyses de parties et la vente de littérature échiquéenne sont interdites dans la salle de jeu.

Article 14 : Liste des prix

La liste détaillée des prix et de leur modalité d'attribution sera affichée dans la salle du tournoi au plus tard avant le début de la 5^e ronde.

Article 15 : Equipe d'arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est FA Romain MARTINEZ, Arbitre Fédéral Elite 1.

Article 16 :

Tous les participants au tournoi s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre du tournoi

FA Romain MARTINEZ

L'organisateur

Mathieu PAPI